

CHARGÉ·E DE CERTIFICATION de produits agricoles et alimentaires

ON COMPTE SUR ELLE/LUI POUR...

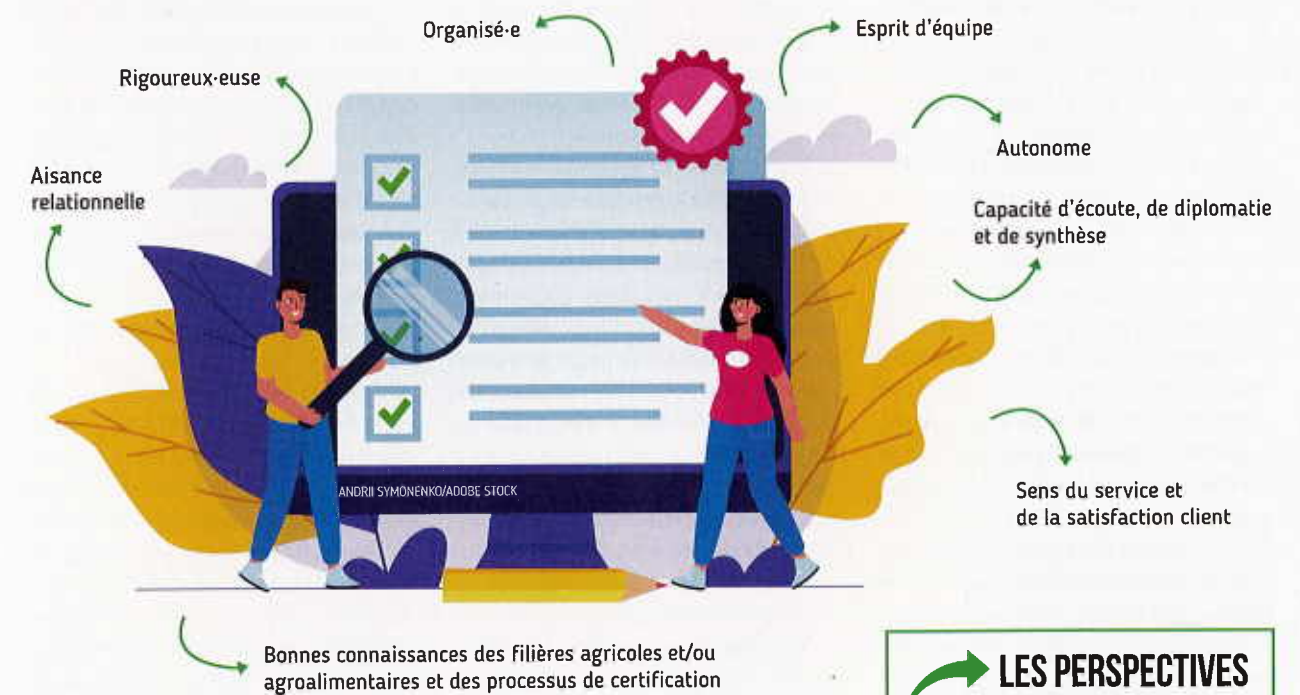
- Étudier les rapports d'audits rédigés par les auditeurs-rices
- Suivre les non-conformités et évaluer la pertinence des actions correctives proposées
- Prendre des décisions de certification (accord, refus, renouvellement, suspension...)
- Motiver, formuler et communiquer les décisions de certification
- Émettre les documents de certification
- Tenir à jour les bases de données de planification, de rapportage et de certification

OÙ EXERCER ?
Au sein d'un organisme certificateur.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Entre 20 et 29 K€,

SON PROFIL



LES FORMATIONS POSSIBLES

- Bac +2/3 en agriculture ou agroalimentaire (BTSA, BUT, licence pro...).
- Licence pro ABCD.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Évoluer vers un poste de responsable de service au sein d'un organisme certificateur.
- S'orienter vers des fonctions de responsable qualité.